

Des habitants si (peu) présents : temps étudiants et temps urbains

Catherine Guy

Maîtresse de conférences d'Aménagement de l'espace, Urbanisme

UMR 6590

Université Rennes 2 Haute-Bretagne

catherine.guy@uhb.fr

Dans les années 90, parallèlement à la réalisation du plan Université 2000, de nombreuses recherches ont mis en évidence les implications de la présence des étudiants dans l'espace urbain : demande renouvelée de centralité, effets sur le parc de petits logements, conséquences sur les transports collectifs et individuels, fréquentation culturelle, spécialisation des commerces, etc. Ces travaux laissent deviner, sans toutefois le formuler explicitement, que lorsque les effectifs étudiants sont proportionnellement significatifs à l'échelle d'une ville¹, ils y impriment un rythme temporel spécifique, dont rentrée universitaire et périodes d'examens marquent les points d'orgue, quand leur empreinte se dessine encore, en creux, pendant les vacances de l'été, révélant ainsi une véritable concordance entre temps étudiants et temps urbains.

Appréhender dans une même perspective les temps et les espaces vécus, voilà une découverte qui renouvelle les approches scientifiques. Certes, le temps possède une dimension naturelle - celle des saisons, de l'alternance des rythmes diurne et nocturne, celle du déroulement des événements- et c'est sans doute pourquoi la Géographie ne s'en est guère préoccupé, laissant cette problématique à l'Histoire² (la chronologie des faits) ou aux sciences de la Nature (l'explication et les prévisions des phénomènes climatiques, etc.) Mais l'objet de cette réflexion est de le lire comme un produit social : d'une part parce que les évolutions économiques conduisent à faire coexister plusieurs temps³, dont nous voyons qu'ils peuvent rentrer en conflit, d'autre part parce que des acteurs (souvent des actrices, comme en Italie où le projet de loi d'initiative populaire de 1988 se nommait « Les femmes changent le temps ») sont parvenus à porter sur l'agenda des élus la question des temps sociaux en tant que politique sociale spécifique. En effet, en 1988, avec le projet de loi d'initiative populaire « Les femmes changent le temps », né des revendications féministes, est apparue dans les villes italiennes une nouvelle approche, celle des temps sociaux⁴. Une première loi a été votée en 1990. Elle confère au maire le pouvoir de coordonner les horaires des services publics afin de mieux les adapter aux horaires des utilisateurs. Les profondes transformations de l'économie, qui délaisse rapidement les rythmes collectifs imposés par l'industrialisation et découvre le « juste à temps », et la mutation rapide du marché du travail où l'emploi féminin conquiert les services, se sont donc conjuguées pour formuler une question inédite, celle de la mise en place d'une politique des temps.

En France, pour circonscrire, puis définir cette politique, proposer des mesures et les intégrer à la seconde loi Aubry, le gouvernement de Lionel Jospin a même demandé au député-maire

¹ Au RGP 1999, Rennes était la 8^{ème} aire urbaine de France en termes de nombre d'étudiants, et la 4^{ème} en termes de densité, après Poitiers, Montpellier et Grenoble, in « Les études supérieures : un motif de migration », *Insee Première*, novembre 2001

² « Pour l'historien, tout commence et tout finit par le temps », Fernand Braudel, *Ecrits sur l'Histoire*, Champs, Flammarion, 1969, p. 76

³ Il revient au sociologue Georges Gurwitsch d'avoir introduit le pluriel et donc les possibles contradictions, in « La multiplicité des temps sociaux », *La vocation actuelle de la sociologie*, PUF, 1963, pp. 326-430

⁴ Belloni, M.C, « Les dimensions des temps sociaux en tant qu'indicateurs de distances entre les classes sociales », *Revue internationale des sciences sociales*, 107, 1986, pp. 69-82

de Rennes, Edmond Hervé, un rapport, remis en juin 2001⁵. La politique des temps sociaux telle qu'elle se dessine dans ce texte aborde deux dimensions constitutives de l'urbanité : la dimension démocratique, d'abord, puisqu'il s'agit de décider et d'expérimenter à plusieurs partenaires, la dimension locale, ensuite, en apportant un soin particulier aux populations en difficultés.

Si les territoires urbains sont les plus touchés par cette nouvelle flexibilité des temps, c'est qu'ils concentrent les grands « producteurs de temps », et de ce point de vue, la dynamique capitaliste se montre fort conquérante : après avoir grignoté la pause méridienne, elle s'est désormais attaquée au dimanche, et même à la nuit, qui n'est plus à l'abri de l'activité commerciale. Dernier avatar : du faible nombre de jours fériés catholiques qui étaient demeurés vacants, le lundi de Pentecôte vient d'être retiré. Mais l'activité économique n'est pas seule concernée. Il est aisé de montrer que les loisirs connaissent eux aussi de fortes modifications temporelles, liées dans les villes à l'accroissement du nombre de personnes dont le temps n'est pas rythmé par le travail : retraités, chômeurs, travailleurs occasionnels, et, dans le cas qui nous occupe, étudiants, dont les rythmes temporels apparaissent comme singulièrement moins contraints. En contrepartie, les territoires des agglomérations disposent d'un levier important, celui de pouvoir agir sur les mobilités, que la densité urbaine configure pour le grand nombre, et qui offrent un cas concret d'expérience de co-construction des politiques temporelles entre acteurs.

Notre objectif sera de souligner les difficultés de compatibilité entre les acteurs dans la mise en place de cette politique. Nous chercherons en particulier à identifier les enjeux temporels de la présence de 57 000 étudiants à Rennes⁶, pour tenter de caractériser la marge de décision des acteurs dans la recherche de cette concordance des temps : de la formulation du problème à sa mise à l'agenda ; de l'articulation entre les territoires (quartier, ville, agglomération, pays) aux procédures de concertation et aux dispositifs contractuels. Pour ce faire, il nous faut découper l'exposé en une rapide approche sur le temps comme catégorie d'analyse et les populations spécifiques que cette réflexion fait apparaître (1). Nous nous attacherons de plus près à celle des étudiants (2). Nous verrons comment les collectivités –dont plus précisément ceux de Rennes et de son aire urbaine- tentent de construire cette nouvelle politique sociale (3), pour enfin déboucher sur les implications concrètes de l'effectif élevé d'étudiants sur le territoire rennais : une présence marquée, apportant son lot de contraintes, et que l'on regrette et attend dès que le reflux hebdomadaire ou estival se produit (4).

1- Le temps : une catégorie connectée au faits sociaux

Le temps relève de ces nouvelles catégories de l'action publique que l'individualisation des pratiques d'une part, la généralisation du travail salarié des femmes d'autre part, ont fait émerger. Pour autant, cette émergence reste récente et fragile, peu traitée par les sciences sociales et la Géographie en particulier⁷. De même, elle n'appartenait pas aux thèmes de recherche des groupes de prospective initiés par la Datar dans les années 90, et il a fallu attendre d'avoir connaissance de l'expérience italienne, puis plus généralement de celles de divers pays de l'Union européenne, pour que se manifeste la volonté de creuser ce nouveau sillon.

⁵ « Temps des villes », rapport remis par Edmond Hervé, député maire de Rennes, au Ministre délégué à la ville et à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle, juin 2001, 68 p + annexes

⁶ Comme les autres villes universitaires, Rennes a connu au cours des années 80 et 90 une très forte progression des effectifs, stabilisée depuis 1997. La comparaison des RGP 1982 et 1999 fait apparaître une progression de 6, 02 % de la population rennaise, pour un accroissement de 24, 09 % des 20-24 ans et de 12, 33 % des 25-29 ans, soit, en 1999, une part de 27, 26 % de la population si on additionne ces deux tranches d'âge.

⁷ article « Temps », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Jacques Lévy et Michel Lussault (dir), Belin, 2003

L'Italie est le premier pays de l'UE où sont apparues les politiques du temps de la ville, c'est-à-dire une approche transversale et intégrée des différents temps sociaux à l'échelon local. Cette politique s'est développée en s'appuyant sur des processus innovants (bureau des temps) ainsi que sur des méthodologies tentant d'appréhender dans le même mouvement le temps et l'espace vécu. En Allemagne, cette démarche a été orientée, sous l'impulsion des forces syndicales du secteur des services et de certaines municipalités-états (Brême) dont les commerces ouvrent désormais le samedi après-midi, vers l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne et la participation citoyenne. Au Pays-Bas, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail dans les années 90 a été déterminante, même s'il s'agit le plus souvent d'une activité à temps partiel. Des modifications législatives sont intervenues pour assouplir les règles sur le temps de travail et élargir les horaires d'amplitude des activités de services, et parallèlement des initiatives localisées ont cherché à améliorer le cadre temporel de la vie des couples bi-actifs⁸.

En France, le gouvernement de Lionel Jospin a lancé la réflexion parallèlement aux lois sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Les travaux de prospective de la Datar lancés pour l'horizon 2020 ont explicitement validé ce nouveau champ par la création de deux groupes thématiques sur le temps (voir infra). La préparation de la seconde loi Aubry⁹ a conduit le gouvernement à demander au député-maire de Rennes, Edmond Hervé, un rapport - « Temps des villes »-qui établit un bilan des initiatives européennes et des tentatives lancées en France¹⁰. De ces travaux ressortent deux orientations fortes :

Tout d'abord, il apparaît que c'est le niveau local qui est le plus à même d'organiser le partenariat et de proposer des actions. Si les villes italiennes ont lancé ce mouvement et si c'est en Allemagne que l'exemple a immédiatement été repris, c'est vraisemblablement lié aux capacités d'autonomie dont disposent les décideurs politiques dans des pays où le pouvoir central est moins structurant qu'en France.

Par ailleurs, cette réflexion est étroitement articulée à celle sur l'aménagement du temps de travail. En France, le recours à la loi à plusieurs reprises –loi Robien puis les deux lois Aubry- a placé le débat au niveau national, autour du couple réduction et flexibilité du temps de travail. De ce fait les horaires sont devenus moins synchronisés et plus connectés à aux variations de l'activité économique, elle-même très soumise aux aléas, et où le mode d'action en urgence –le fameux « temps réel »- est devenu encore plus qu'ailleurs la règle. C'est pourquoi le débat sur les rythmes temporels a pris des formes locales, chaque collectivité ayant à résoudre des difficultés spécifiques en fonction des populations et des activités du territoire. C'est un des éléments les plus nets qui ressort du rapport d'Edmond Hervé : même si la durée du travail et le temps scolaires sont de la responsabilité du niveau national, c'est au local qu'il revient d'en améliorer les rythmes¹¹. Nous dirons qu'en ce domaine aussi les cadres uniformisés imposés par l'Etat au 19^{ème} siècle perdent leurs capacités d'institution et de coordination¹².

Ce temps libéré pose plusieurs problèmes : comment s'articule-t-il avec les autres temps, les temps scolaires, les temps des commerces, les temps des services, les temps des transports ? S'agit-il d'un temps libre, au sens d'un temps où les choix individuels d'usage de ce temps pourront être les plus divers ?

⁸ *Territoires 2020*, La Documentation française, n° 6

⁹ Loi du 19 janvier 2000. Le rapport d'Edmond Hervé préconise cette réflexion dès le seuil de 20 000 habitants.

¹⁰ En 1999, la ville de Saint-Denis, la communauté d'agglomération de Poitiers, le territoire de Belfort, le département de la Gironde ; puis en 2001, les villes de Créteil, Lille, Paris, Rennes, la communauté urbaine du Grand Nancy et le parc naturel régional des Causses du Quercy.

¹¹ « Temps des villes », Edmond Hervé, op cit, pp. 16-17

¹² Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, Points, Seuil, 1996, pp.99-135

Il n'est pas possible de considérer ce temps comme strictement privé, car la porosité entre sphère publique et sphère privée apparaît très nettement. On peut donc le caractériser comme un temps social, au sens où cette catégorie s'illustre comme une variable explicative de tout premier ordre des inégalités sociales parce qu'elle possède une indéniable dimension sociétale, en révélant les faits sociaux et la morphologie sociale.

La variable du genre s'impose à l'analyse. Comme le montre l'exemple italien, le salariat féminin s'est généralisé sans que se modifient corrélativement ni le poids ni le partage des charges familiales. De plus, la France montre une configuration spécifique du fait de son taux de fécondité, un des plus élevés de l'Union, et du fait de son taux d'activité, lui aussi remarquable, quel que soit le nombre d'enfants. Cette situation contraint les femmes à inventer de multiples solutions pour concilier les divers agendas d'une même famille, et par exemple, à accroître de manière soutenue le nombre de leurs déplacements quotidiens¹³, la situation étant encore plus tendue pour les mères isolées. C'est pourquoi l'articulation entre problématiques temporelles et revendications d'égalité est si présente¹⁴.

Quant à l'âge, l'examen du temps scolaire, réduit à quatre jours hebdomadaires dans le tiers des écoles françaises, démontre que le rythme scolaire des enfants s'aligne dans les faits sur celui du travail¹⁵. Dès la petite enfance, le temps est donc bien un facteur de discrimination sociale, par le biais du temps extrascolaire et la diversité de ses (non)usages. A l'autre extrémité de la vie, on retrouve des écarts extrêmes, entre ceux qui restent assignés à résidence dans leur logement, et les retraités innovateurs qui disposent d'une telle mobilité qu'ils conjuguent la double résidence aux déplacements les plus divers. Quant aux jeunes de moins de 25 ans, la situation française se caractérise par le nombre élevé de ceux qui suivent une formation et par l'effectif, lui aussi important, de ceux qui peinent à devenir des actifs à « temps plein ». L'originalité de cette tranche des 18-25 ans réside sans doute dans la conjonction des temps entre ces deux groupes, comme l'illustre leur mobilisation conjointe pour maintenir un jeudi soir festif en centre-ville.

Enfin, depuis la mise en place des 35 heures, la variable des classes sociales a été réintroduite dans le débat, sans que l'on puisse nécessairement conclure à un accroissement des inégalités. Observant les effets de la diminution du temps de travail, Jean Viard estime que « les évolutions n'effacent pas les différences entre groupes sociaux, mais qu'elles les estompent en partie », puisque « les pratiques liées au temps de non travail se rapprochent entre tous les individus »¹⁶. Toutefois, François de Singly souligne, lui, que « la demande d'extension des horaires est portée par les jeunes et les diplômés »¹⁷, c'est-à-dire ceux qui subissent le temps familial ou le temps de l'entreprise sur un mode moins contraint.

Si on cherche à repérer qui dispose d'une masse de temps individuel, et qui peut en faire un usage varié, donc en partie aléatoire¹⁸, c'est bien le groupe d'âge jeune qui émerge, et, en son sein, les étudiants. Des agglomérations comme Grenoble, Montpellier, Nancy, Poitiers ou Rennes, voient leur vie urbaine fortement marquée par la présence étudiante, comme si le temps disponible de chacun d'eux s'agrégeait en une masse de temps libre orientant nettement les temps sociaux. A titre d'illustration, on retiendra un classement sur l'item « Les villes les mieux adaptées aux jeunes », qui place ces villes entre le 5^{ème} rang (Grenoble) et le 11^{ème} (Poitiers), seule Nancy s'écartant un peu de ce tir groupé (23^{ème} rang sur 100)¹⁹, vraisemblablement à cause de transports en commun encore insuffisants.

¹³ « La mobilité du temps libre, le cas de l'agglomération rennaise », Audiar/Cerur, 2002

¹⁴ « Temps et égalité », atelier décentralisé de la Datar, Rennes, 31 janvier 2002

¹⁵ Emmanuel Davidenkoff, « Les vacances font la loi à l'école », *Libération*, 07-08 février 2004

¹⁶ Jean Viard, rapport d'évaluation sur les 35 heures remis à la Ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, décembre 2001

¹⁷ entretien de François de Singly avec Pascal Kremer, *Le Monde*, 16 juin 2002

¹⁸ en partie seulement puisque nous mettrons en exergue dans la seconde partie l'existence de rythmes étudiants.

¹⁹ *L'Express*, 10 mai 2004

2- Les étudiants dans la ville : des acteurs brillants, mais avec des éclipses

« Pour vivre l'expérience de la ville, il faut nécessairement avoir du temps, et surtout du temps à perdre²⁰ ». Or, justement, les étudiants sont en dehors du travail productif. Ils ont l'avantage d'être peu soumis au temps répétitif et d'être dans un temps de projet personnel. Ainsi, c'est le moment où la variable genre semble la moins discriminante puisque ni les destins professionnels ni les destins familiaux ne sont encore totalement arrêtés. C'est en quelque sorte le seul moment de la vie, avec le grand âge, où l'on peut s'affranchir volontairement du temps²¹. La constitution des libertés urbaines dont Max Weber a situé la genèse dans les villes occidentales trouve en ce groupe le récepteur idéal. Pour les étudiants, effectivement, « l'air de la ville rend libre », car la grande ville offre une quantité simultanée de liens, de stimuli et d'expériences, comme par exemple la rencontre de nombreux étudiants étrangers, dont peuvent bénéficier les jeunes qui y étudient, ce que montre, a contrario, les difficultés d'adaptation des étudiants qui viennent des antennes universitaires ou des classes de l'enseignement supérieur des lycées des villes moyennes. La sociabilité, la solidarité, même si elles demeurent en partie limitées à la classe d'âge, peuvent se déployer et constituer l'amorce de la vie citoyenne, ce que confirment certains événements ponctuels comme les manifestations de mai 2002 entre les deux tours des élections présidentielles, particulièrement puissantes dans les villes étudiantes.

La croissance exceptionnelle de la mobilité, sous ses formes variées, est rendue plus aléatoire du fait des étudiants, dont les parcours sont imprévus et complexes. Les sociologues repèrent, et les romanciers avant eux, l'importance de leur déambulation dans l'espace urbain. Ils marchent à pied plus que d'autres, et à toute heure plus que d'autres. Ces déplacements pédestres constituent une spécificité : 30 % du total, au début comme en fin d'études²². La vitesse inattendue de la diffusion du téléphone portable dans cette population donne quelques éclairages sur cette temporalité difficile à dessiner. L'instantané se confond avec l'urgence et il n'est plus question de supporter des temps d'attente, considérés comme irrémédiablement « perdus », comme le montre la très faible tolérance des étudiants usagers vis-à-vis des dysfonctionnements de l'université. Le nomadisme individuel est d'autant plus aisé que l'étudiant peut être contacté en tout point ; il s'arrache donc volontiers à son logement, qui le satisfait peu, soit parce que trop petit, soit parce qu'il est celui des parents²³, et peut déambuler à son rythme. Par ailleurs, la capacité de mémoire du téléphone portable lui permet d'activer ses réseaux selon le moment et l'événement : les manifestations du printemps 2002 ont probablement fait connaître aux opérateurs de télécommunications des pics de chiffres d'affaires, vu la fréquence des échanges entre étudiants et leur préoccupation de mobiliser les réseaux les plus actifs ! Le téléphone portable est certes devenu une manière de neutraliser l'espace puisqu'il n'est plus guère de territoire du sol français qui y échappe. Mais il est devenu aussi une manière de s'affranchir du temps : plus besoin d'attendre ou de différer puisque la simultanéité et l'instantanéité peuvent se régler d'un individu à un autre sans que la médiation par l'horloge urbaine soit nécessaire pour se retrouver dans un lieu donné, centre urbain ou campus.

²⁰ Olivier Mongin, « Les rythmes urbains : de la ville à la non-ville », Université de tous les savoirs, 19 avril 2000

²¹ A l'université, seule la présence au TD est obligatoire. Et nombreux sont les étudiants qui, pour des raisons très diverses, décident de ne pas achever une année universitaire et « décrochent » en cours d'année.

²² Catherine Guy, « Rennes, ville universitaire », in *Université, droit de cité*, Raymonde Séchet (dir), p. 25 (enquête de 1992)

²³ En 1992, 84 % des étudiants dont les parents habitent Rennes résident au domicile parental, *ibidem*.

Les étudiants font de l'espace urbain la scène privilégiée de leurs expériences politiques, artistiques, et bien sûr festives. La fête étudiante donne les pulsations qui font battre le cœur de la ville, par exemple en période de rentrée ou à la fin des sessions d'examens. Un des temps forts en est hebdomadaire, comme nous l'écrivions en 1994 : «La vie récréative... des étudiants... (met) en évidence combien Rennes est effectivement une ville universitaire... Le jeudi soir, le centre nord de Rennes prend régulièrement l'allure d'un monôme bruyant destiné à illustrer par une symbolique forte la convivialité étudiante». La nuit constitue aussi un moment privilégié d'effervescence : la vie nocturne incarne la culture étudiante, d'une part par le choix délibéré de l'inversion du rythme social diurne -une autre interprétation du carnaval ! -, et d'autre part par l'occupation de l'espace public du centre-ville, qu'ils investissent sur un mode très voyant, voire dérangeant pour les autres habitants.

Ces moments festifs constituent autant d'occasions de vivre leurs loisirs collectivement et hors du domicile, souvent exigü, au contraire des adultes qui apprécient plutôt de se recevoir les uns les autres²⁴. En effet, si les étudiants regardent plus la télévision et lisent encore moins livres et revues que dans les enquêtes antérieures²⁵, leur spécificité en matière de sorties culturelles et d'activités sportives, associatives ou artistiques demeure. Il apparaît nettement que ces comportements sont plus marqués dans les grandes villes, là où l'offre culturelle est plus fournie, et qu'ils sont corrélés à l'âge, donc à l'avancée dans la poursuite des études, ainsi qu'à la nature de la formation suivie, les étudiants de Lettres et d'Arts manifestant un plus grand intérêt pour ce type de loisirs.²⁶

Ce sont ces activités qui nous permettent de dire que les étudiants produisent un temps urbain qui structure aussi le temps culturel. A Rennes, de nombreuses associations étudiantes sont présentes sur le terrain urbain alors qu'elles sont nées sur le campus de Rennes 2 Haute-Bretagne qui, en la matière, joue le rôle d'une pépinière. L'association Clair Obscur correspond exactement à ce modèle : « A l'origine, en 1983, l'association est un ciné-club du département de Littérature qui projette spécifiquement des films transposant une oeuvre littéraire... Cette activité va engendrer deux formes d'événements culturels : d'un côté un ciné-club qui devient généraliste et s'étend à toute l'université... (De l'autre), en 1988 l'idée d'un festival annuel « Travelling », chaque édition étant consacrée à une ville. Outre le festival Travelling, Clair obscur anime un ciné-club hebdomadaire pendant la période universitaire à Villejean, un festival pour la jeunesse, un ciné d'été²⁷ », et désormais des activités destinées à la jeunesse dans plusieurs quartiers. Même si l'implication des étudiants en Lettres, Arts et Communication est plus apparente, une activité culturelle comme l'animation de la radio étudiante rennaise « Radio Campus Rennes », qui connaît une forte audience locale, va chercher ses bénévoles dans tous les établissements rennais.

Par le biais de leurs comportements, les étudiants donnent sa couleur dominante à l'ensemble de la jeunesse de l'agglomération comme à l'espace urbain lui-même. En effet, aussi aléatoires que soient les mobilités étudiantes et leurs mouvements collectifs, ils n'en sont pas pour autant erratiques, et l'agrégation de leurs comportements fait de ce groupe un « producteur de temps », notamment parce que leur rythme de travail crée de fortes contraintes temporelles aux décideurs urbains, la concentration des lieux d'études provoquant systématiquement des difficultés de transport dans les agglomérations. Outre les pointes quotidiennes et hebdomadaires, le calendrier annuel est fortement touché par les migrations étudiantes : si beaucoup s'évaporent dès le début du mois de juin pour ne réapparaître en

²⁴ Michel Bozon, « Les loisirs forment la jeunesse », *Données sociales*, Insee, 1990

²⁵ *OVE infos* n°7, novembre 2003

²⁶ ainsi qu'à l'origine sociale (« les héritiers ») et au genre, les filles étant plus concernées.

²⁷ Jean-Manuel de Queiroz, in *Université, droit de cité*, Raymonde Séchet (dir), pp. 215-223

masse que courant septembre, la période de fermeture des campus se réduit car les activités d'été s'y multiplient, drainant avec elles des jeunes qui demeurent demandeurs, et créateurs, d'urbanité. Ce à quoi la communauté d'agglomération Rennes Métropole a tenté de répondre par la mise en place de lignes de transports adaptées, avec, outre le Val et son incontestable réussite, des lignes de bus pour étudiants reliant les différents campus et des lignes de nuit pour leurs diverses activités, ainsi que un système souple de location de vélos. Ainsi les étudiants créent-ils dans la ville leur lot de contraintes spécifiques, surtout dans le centre ville qu'ils survalorisent. La situation apparaît donc paradoxale pour les élus : Nous écrivions en 1994 que « dans le cas rennais, la maîtrise du flux étudiant se conjugue avec le souhait de voir renforcé sa visibilité. La proposition ... d'une réorganisation urbaine du centre-ville autour des étudiants illustre combien ce n'est pas l'effectif des étudiants qui seul compte, mais sa présence symbolique autour des sites ou des circulations jugées emblématiques pour l'agglomération. Ainsi, ... les étudiants qui suivent effectivement leurs cours en centre ville sont plus nombreux qu'il y a trente ans... et leur accroissement induit des coûts -de logement, de transport, de parking- difficiles à gérer pour les édiles rennais²⁸ ». Il a fallu la construction du Val pour endiguer ce mouvement, car son efficacité est telle qu'il autorise des délocalisations qui auraient été jugées insupportables auparavant, comme l'illustre le déplacement de la faculté d'Odontologie du centre-ville vers le campus santé de Villejean en 2004.

Toutefois, il demeure difficile de considérer les étudiants comme un groupe d'acteurs, car leur présence connaît de fortes éclipses pendant lesquelles ils se montrent plus « passagers » que « citoyens »²⁹. C'est pourquoi la communauté urbaine du Grand Nancy a confié en 2001 à son agence d'urbanisme³⁰ la réalisation d'une vaste enquête pour améliorer sa connaissance des modes de vie étudiants, qui aborde des thèmes très divers : logement et cursus résidentiel des étudiants, rapport des étudiants avec le monde économique, degré de satisfaction des étudiants par rapport aux transports, implication dans la vie locale, budget étudiant, ainsi que utilisation du temps libre³¹. L'enquête nancéienne nous apprend que presque un quart (24 %) des étudiants sont là tous les week-ends et qu'en moyenne, ils restent à Nancy un week-end sur deux. Quant aux informations sur le budget, elles indiquent que si 24 % des étudiants exercent une activité salariée pendant l'année, ils sont 64 % à occuper un job d'été, dont 22 % à Nancy³². A Rennes Métropole, l'agence d'urbanisme a également réalisé en 2003 une enquête de grande ampleur sur le logement étudiant, lequel figure au rang des compétences dont pourront se doter les grandes agglomérations dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004. Le marché locatif étudiant rennais connaît une rotation de plus en plus faible et une très faible vacance estivale des logements depuis 2000, avec une durée annuelle d'occupation très élevée : 11, 8 mois en 2002 et 11, 6 en 2003³³.

²⁸ Catherine Guy, « Rennes, ville universitaire », in *Université, droit de cité*, op cit.

²⁹ « Les temporalités hachées, les usages à éclipses des services universitaires, peuvent être inférés aux effets de masse et donc à la diversité des jeunes fréquentant désormais l'enseignement supérieur », Catherine Guy, *ibidem*

³⁰ Aduan : Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne

³¹ Si la qualité de la vie à Nancy est appréciée par les trois-quarts des étudiants, ainsi que dans une même proportion pour les campus et les lieux d'études, le jugement négatif porté sur les transports en commun (seul un tiers s'en dit satisfait) impose aux élus de faire des propositions rapides d'amélioration.

³² Ces valeurs ne sont pas homogènes et dépendant fortement de l'université d'appartenance. « Le travail des étudiants se généralise, puisque plus des trois-quarts d'entre eux déclarent exercer une activité rémunérée, 50 % en cours d'année et 30 % à l'occasion des vacances d'été. Un étudiant sur cinq travaille à mi-temps ou au moins six mois par an. », Louis Gruel, Observatoire de la vie étudiante, interview in *Le Monde*, 2003

³³ « Le marché locatif rennais en 2003 », Observatoire de l'habitat, Audiar (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennais), novembre 2003

Ces démarches sont cohérentes avec les préoccupations récentes des collectivités locales sur le temps dans la ville. Pour toutes les agglomérations de cette échelle, la présence étudiante est perçue comme un ferment important de renouveau urbain et d'attraction, non seulement du fait de la masse des étudiants présents en même temps dans l'espace urbain –la dimension synchronique- mais aussi du fait qu'ils y vivent pour une certaine durée et que cette diachronie va marquer leur évolution. Même s'ils ne disposent pas de gros revenus³⁴, ils seront des citoyens de l'agglomération, ils y travailleront, y consommeront, en seront les décideurs associatifs, politiques, etc. « Pour dilués qu'ils soient, pour ponctuelle que reste leur participation à la cité, les étudiants n'en constituent pas moins l'essence de la vie rennaise... L'influence... de (leurs) effectifs et des décisions des acteurs universitaires sur la morphologie de l'espace urbain est donc explicitement devenue un enjeu de toute première importance pour l'évolution de la dynamique urbaine³⁵», d'autant que plus personne ne peut ignorer la concurrence qui se joue entre les sites universitaires. Mais il reste beaucoup à faire pour améliorer la connaissance des effets de la masse des étudiants sur les temps urbains, et les agglomérations engagées dans cette démarche n'ont effectué qu'une partie très limitée du chemin.

3 - Les temps sociaux : des politiques publiques territorialisées

En dehors de l'éphémère ministère du Temps libre créé par François Mitterrand en 1981, on peut identifier trois origines à la décision de certaines collectivités de mettre à l'agenda une politique des temps sociaux : Les diverses expériences menées dans les pays de l'Union européenne, les lois Aubry sur la réduction du temps de travail, et la lutte contre les inégalités d'accès aux services urbains engagée antérieurement par certains acteurs locaux³⁶. Parallèlement, la Datar légitime cette réflexion au niveau national lorsqu'elle sélectionne les thèmes « Temps libre et dynamiques spatiales » et « Temps et territoires » parmi les dix groupes de prospectives qu'elle initie en 1999, qui doivent dégager les grands axes du développement territorial d'ici 2020. Les temps sociaux deviennent une préoccupation de l'aménagement du territoire, autour de deux questions qui concernent directement les agglomérations : d'une part la liaison entre les différentes échelles territoriales - région/aire urbaine/agglomération/ville/quartier- et la capacité de passer d'une maille à l'autre ; d'autre part le renouveau du service public, du point de vue de sa conception et des horaires d'ouverture. Ces deux interrogations touchent le « quotidien urbain », les rythmes de vie, et elles alertent directement les élus locaux sur la nécessité de renouveler les politiques publiques³⁷. La loi Aubry du 19 janvier 2000 en donne le cadre juridique dans son article 1, alinéa 7 : « Dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, le président de la structure intercommunale en liaison, le cas échéant, avec les maires des communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune ou à proximité. A cet effet, il réunit, en tant que de besoin, les représentants des organismes ou collectivités gestionnaires des services concernés et les met, le cas échéant, en relation avec les partenaires sociaux des entreprises et des collectivités afin de promouvoir la

³⁴ Toutefois, « les étudiants sont rarement pauvres, parce que les jeunes en réelle situation de pauvreté sont rarement étudiants. », Louis Gruel, op cit.

³⁵ Catherine Guy, « Rennes, ville universitaire », in *Université, droit de cité*, op cit.

³⁶ Dans le cadre de la politique de la Ville et dans celui de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. A ce titre, on relève que le rapport « Temps des villes » rédigé par Edmond Hervé lui a été demandé par le ministre délégué à la Ville et par la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes et à l'égalité professionnelle.

³⁷ Le groupe de prospective Datar « Temps et territoire » met en place quelques ateliers décentralisés dans les sites expérimentaux, dont celui de Rennes, centré sur « Temps et égalité », les 31 janvier et 1 février 2002.

connaissance des besoins et de faciliter la recherche d'adaptation locale propre à les satisfaire. »

Sur la question du territoire pertinent, Rennes a structuré sa réflexion à un double niveau : celui de l'action municipale et celui du Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes (Codespar), dont le territoire, délimité en 1984 comme comité de bassin d'emploi, comporte 122 communes, dont beaucoup appartiennent à l'aire urbaine.

Les thèmes abordés par le bureau des temps mis en place par la ville de Rennes, qui a parallèlement mis en place un cycle de conférences³⁸, relèvent de deux objectifs :

La lutte contre les discriminations de genre est le premier. D'après le constat que 50 % des employés municipaux n'habitent pas Rennes, une action « Rennes, égalité des temps » est engagée vis-à-vis des agents de nettoyages à horaires décalés, qui s'appuie sur le programme Equal de l'Union européenne³⁹. La réflexion sur les temps de travail –qui concerne également les cadres de l'administration municipale- sert donc de base à la démarche d'égalité professionnelle.

Un second objectif vise à améliorer la qualité de vie des habitants par une meilleure articulation des temps sociaux. Les diverses actions concernent la mise en place de services de proximité dans différents quartiers (Espaces sociaux communs), la maîtrise de l'ouverture des surfaces commerciales le dimanche, l'offre de transports collectifs et leur complémentarité avec le Val mis en service en mars 2002.

Un domaine d'action réunit ces deux objectifs : c'est celui de la petite enfance, dont la dimension temporelle doit pénétrer les politiques publiques. Cela va de la prise en charge des plus jeunes dans les crèches familiales et collectives, dans le souci d'allier la qualité de l'accueil avec la promotion de l'emploi féminin, à la signature d'un contrat éducatif local (CEL)⁴⁰ destiné à l'aménagement du temps des enfants de 3 à 15 ans à la fois pendant la période scolaire et pendant les congés. La ville de Rennes a affecté aux temps qui relèvent de sa compétence –les temps périscolaire et extrascolaire- un objectif éducatif appelé à jouer « un rôle déterminant dans l'égalité des chances, tout spécialement quand il s'agit d'enfants de condition modeste⁴¹ ». Même si la question des rythmes scolaires n'est pas résolue, la vie des enfants restant de fait calée sur le rythme des adultes et offrant de moins en moins de temps « morts »⁴², elle reste ouverte à la réflexion dans le cadre d'un partenariat local qui met en place des expériences originales et cherche à répondre aux contradictions d'emplois du temps, devenues plus complexes⁴³. Toutefois, cette politique se limite aux âges de l'enfance et de l'adolescence, où l'autonomie individuelle est faible, voire inexistante.

En revanche, les actions sur les transports collectifs urbains et sur l'ouverture des équipements culturels, thèmes auxquels les étudiants peuvent se montrer très sensibles, sont réfléchies au niveau intercommunal. A sa double échelle territoriale, le Codespar, conseil de développement commun au pays et à l'agglomération rennaise, s'est donné pour mission « l'articulation des temps sociaux ». Créée en septembre 2002, la commission « Temps sociaux » du Codespar a pour objectif de proposer une concertation et des actions qui améliorent l'organisation des services à la population dans le pays de Rennes. Cette mission s'inscrit également dans le cadre du projet européen Equal (voir supra). La commission a

³⁸ L'ouvrage de Jean-Paul Bailly et alii, *Repenser les temps*, est issu du premier cycle de conférences.

³⁹ La Ville de Rennes conduit ce programme en partenariat avec l'Audiar, le Codespar, le Centre d'information sur les droits des femmes et l'Université Rennes 1.

⁴⁰ Les CEL sont créés par la circulaire du 09 juillet 1998

⁴¹ « Temps des villes », Edmond Hervé, op cit, p 37

⁴² Marie Raynal « Les temps de l'école rythment-ils les temps sociaux ? », in Thierry Paquot (dir) : *Le quotidien urbain, essai sur le temps des villes*, La découverte, 2001, pp. 51-66

⁴³ A l'école Sonia Delaunay, dans le quartier Beauregard, les rythmes quotidien, hebdomadaire et annuel sont modifiés, et l'évaluation qui en a été faite en 2004 pose le problème de la généralisation de l'expérience.

mobilisé une centaine de partenaires du bassin d'emploi, répartis en groupes thématiques afin de faire plus rapidement émerger des propositions concrètes, entre décembre 2002 et juin 2004. En dehors d'un programme de conférences sur l'égalité entre hommes et femmes - « Temps des hommes, temps des femmes »-, les actions retenues d'ici 2006 concernent l'accueil de la petite enfance, l'organisation des services publics de proximité à l'échelle de certaines communautés de communes, ainsi qu'une adaptation de l'offre culturelle. Ainsi ont déjà été mis en place à Rennes les concerts du midi et les concerts « Happy hour », ainsi que des concerts sur le site principal de la technopole Rennes Atalante. Pour l'équipement culturel « d'intérêt communautaire », *Les Champs Libres*, qui ouvrira en 2005, l'agglomération procède par concertation, avec l'appui du Codespar, pour mettre en place la grille horaire d'ouverture du futur établissement avec une réflexion sur des nocturnes, des plages réservées aux scolaires, le jour de fermeture hebdomadaire, etc. Cette réflexion est connectée à celle du groupe de travail « Mobilité et transport », qui croise deux entrées, celle de la mobilité à partir des déplacements et de l'organisation des transports sur le pays de Rennes, et celle de la dimension temporelle de cette mobilité, en repérant les moments de dysfonctionnement et les potentialités de développement. Une enquête Audiar-Cerur⁴⁴ a tenté d'appréhender la mobilité du temps libre, à la suite de laquelle la Ville de Rennes a décidé de réaliser un plan de mobilité pour ses agents, et, à court terme, de prendre en compte ses résultats pour la révision du prochain plan de déplacements urbains (PDU). L'objectif général reste d'irriguer les différents outils de planification et de développement à la disposition des élus (Scot et charte de pays).

Ainsi, les résultats de l'enquête Audiar-Cerur font apparaître un accroissement des mobilités de 37 % entre 2000 et 2003, lié sans doute au VAL, et encore plus net pour le samedi (43 %) et le dimanche (multiplication par 3,5). L'enquête souligne donc la déconnexion progressive des déplacements d'avec le travail, et les fortes inégalités entre les âges, les plus âgés se trouvant marginalisés, alors que les plus jeunes manifestent des dispositions beaucoup plus adaptées⁴⁵. Les politiques culturelles du midi, les bus et métros de nuit, les événements culturels et festifs nocturnes organisés par l'agglomération, drainent les populations mobiles et disponibles et profitent pleinement aux étudiants. Cela confirme combien leur effectif contribue à modeler des temps spécifiques.

En constituant un « bureau des temps » et en engageant réflexion et action sur la question des temps sociaux, des agglomérations comme Poitiers et Rennes ont pris conscience du fait que le poids des étudiants faisait émerger de nouvelles problématiques d'ajustement entre l'espace et le temps. Cela rend nécessaire de constituer un espace de négociation avec les universités et les grands établissements d'enseignement supérieur. Cependant, mettre les collectivités et les universités autour de la table n'est ni simple, ni encore habituel.

4- Entre vie urbaine et rythmes étudiants, quelle concordance des temps ?

Le volume de temps dont ils disposent engendre pour les étudiants des tensions, qui peuvent s'avérer très fortes⁴⁶. Ce temps libre apparaît à la fois précieux et angoissant. Juste après le rythme intensif du temps lycéen, très encadré par l'établissement et par la famille et dont

⁴⁴ Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiar) ; Centre d'études rurales et urbaines (Cerur)

⁴⁵ Chevrier Stéphane, Juguet Stéphane, *Arrêt demandé, réflexion anthropologique sur la pratique des temps et des espaces d'attente du bus*, Enigmatek, 2003

⁴⁶ A Rennes, le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (Simpps) a proposé aux étudiants de première année attendant leur examen médical un questionnaire ouvert sur leur approche subjective du temps (année 2002-2003).

l'horizon est clairement borné par le bac, la perception du temps étudiant présente une forte rupture. Au contraire du temps collectif du lycée, le temps à l'université devient fortement individualisé, d'autant plus qu'il se corréle à la découverte de la solitude pour les étudiants qui quittent leur famille. Il est plein d'incertitudes qui obscurcissent le futur : Quel sera le terme de la formation ? Quelles orientations donner à son parcours, à quel(s) moment(s) ?⁴⁷ Il suscite une réelle anxiété, renforcée par des événements inattendus et perturbateurs comme les grèves étudiantes, qui génèrent, hormis dans le groupe le plus actif pour lequel se produit le phénomène inverse, un sentiment de temps « suspendu », voire de temps « perdu ». Il présente aussi des scansions nouvelles - le semestre, les examens de janvier et de septembre-difficiles à maîtriser d'emblée, et qui imposent des échéances quelquefois mal anticipées, comme en témoigne la faible participation à la deuxième session d'examens en septembre.

Au regard de cette indétermination, le rythme universitaire n'offre pas une régularité suffisante pour ponctuer le temps.

Cela vaut pour le rythme quotidien : il s'étale sur une amplitude très large (occupation des salles de 8 à 20 h), avec des pauses qui peuvent être très longues et qui nécessitent de se pencher à la fois sur les lieux de travail possibles (salles de travail, postes informatiques, etc.) et sur les conditions de la pause méridienne.

D'où la réflexion entamée sur cette dernière. Le conseil des études et de la vie universitaire (Cevu) de l'Université de Poitiers a travaillé sur la base d'une pause méridienne d'une heure trente, mais le Crous n'en voit guère les effets, la concentration horaire demeurant très forte car les étudiants ont l'habitude de s'attendre pour déjeuner entre amis. Le Cevu de l'Université Rennes 2 a pris la décision de proposer deux modifications d'horaires à la rentrée 2004-2005 : le report du démarrage de la journée de 8 h à 8 h 15, avec l'obligation de proposer à tous les étudiants une pause d'au moins une heure le midi, ce qui n'était pas le cas pour tous auparavant car il arrivait que les cours s'enchaînent, modification dont les effets amélioreront légèrement le fonctionnement du Val. En effet, les horaires de cours, conjugués au nombre élevé d'étudiants arrivant sur le campus Villejean de l'université Rennes 2, ont un impact direct sur les hyper pointes constatées dans le métro à certaines heures⁴⁸. Cette très forte fréquentation entraîne des désagréments, voire des dysfonctionnements : la diminution du confort des passagers, plus problématique pour les passagers à mobilité réduite, âgés, ou avec une poussette ; une attente plus longue sur les quais des passagers attendant dans les stations en aval de l'université, là encore plus problématique pour les passagers à mobilité réduite ; des problèmes plus fréquents de fermeture des portes entraînant des retards et une usure accélérée du matériel qui provoque un besoin accru de maintenance des rames de métro, pratiquement toutes mobilisées simultanément. Cela pourrait conduire la société exploitante à devoir reporter une partie de cette maintenance la nuit et donc à modifier les conditions de travail des personnels.

Comme à Poitiers où le problème d'engorgement des bus le matin a été en partie résolu par l'étalement des rentrées sur le campus universitaire⁴⁹, cette configuration illustre nettement les difficultés à concilier les différents temps et les inégalités qui en découlent. Cela a entraîné une première réflexion entre l'agglomération et l'Université Rennes 2 sur la manière de réduire les hyper pointes liées aux déplacements étudiants.

⁴⁷ Cette incertitude contribue à insécuriser les étudiants et permet d'expliquer leurs craintes face aux changements proposés dans l'université.

⁴⁸ A titre d'exemple, 8 242 étudiants de Rennes 2 avaient cours à 8 h le mardi matin du semestre 1 de 2003-2004 et la capacité d'une rame de Val est de 158 personnes.

⁴⁹ Dominique Royoux, « L'appropriation des démarches temporelles : la communauté d'agglomération de Poitiers », pp. 213-222, in Jean-Yves Boulin, et alii, *La nouvelle aire du temps*, L'aube, Datar, 2003

La semaine se divise entre le temps des études et le temps des loisirs et de la famille, qui, pour de nombreux étudiants, ne se déroule pas exclusivement à Rennes. Cela engendre une forte contradiction entre une demande d'emploi du temps resserré sur trois jours –renforcée par celle de nombreux enseignants ne résidant pas à Rennes- et la vacuité qui résulte de journées sans enseignement et sans structuration temporelle. S'il est impossible et peu rationnel de satisfaire cette demande, l'activité ludique persiste à s'articuler de fait autour de la fête du jeudi soir, pour signaler l'échéance des trois jours les plus remplis.

D'où la réflexion entamée par les collectivités (région, département, agglomération, SNCF) sur l'amélioration des conditions de mobilité, permettant de repartir de Rennes dans des conditions satisfaisantes le vendredi soir sans entamer le week-end, ou d'y arriver le lundi matin avec le même souci. Pour les universités, le choix de laisser libre, dans la mesure du possible, le jeudi après midi, de manière à permettre aux étudiants de faire du sport et aux différents conseils auxquels ils sont invités à participer de se réunir, pourrait être réexaminé. La modification du calendrier hebdomadaire avec le déplacement de cette demi-journée, par exemple le mardi après-midi, permettrait de redonner un peu de marge à la durée de la semaine, sans remettre en cause l'échéance hebdomadaire de la fête collective, élément fort de l'organisation du temps des jeunes. Concernant ce point, il faut insister sur le fait que la question de l'insécurité nocturne est vécue très différemment lorsque les étudiants sont présents et sortent. Si la nuit exacerbe les peurs, la fréquentation de l'espace public et son ouverture à tous par le biais des transports collectifs contribuent fortement à neutraliser l'angoisse de la solitude nocturne, ce qui vaut à l'échelle du centre-ville comme à celle du quartier de Villejean dans lequel vivent de nombreux étudiants⁵⁰. Les initiatives nocturnes des municipalités –l'idée parisienne de la « nuit blanche »- viennent donc à point réoccuper l'espace public nocturne et contribuer à sa sécurité.

En définitive, le temps hebdomadaire pose un problème vraiment complexe : la rationalité de la gestion urbaine et celle de la gestion universitaire voudraient que la semaine soit pleinement utilisée, du lundi matin au vendredi soir, y compris même le samedi pour certains stages et examens, et cela va a contrario de la demande sociale de réduction de la semaine à quatre jours.

Concernant le rythme annuel, la division en deux semestres de l'année universitaire depuis 1997 a introduit une nouvelle plage d'interruption pour révisions, examens et congés, qui prend très difficilement sa place en janvier⁵¹. Par ailleurs, la date de rentrée universitaire s'en trouve logiquement anticipée au mois de septembre. Cette organisation rentre en conflit, particulièrement pour le travail des personnels administratifs des universités, avec la date de la seconde session d'examens au début de septembre. Ceux qui demandent le maintien de ce rythme annuel invoquent la durée des emplois d'été occupés par les étudiants. C'est un autre défi que de parvenir à répondre à ce problème : l'emploi d'été est à la fois une occasion de rémunération, dont la part est élevée dans le budget étudiant ; il est aussi une expérience irremplaçable du marché du travail et contribue parfois de façon décisive à l'orientation professionnelle des étudiants de deuxième et troisième cycle, qui prennent rarement des vacances et interrompent peu leur présence. En revanche, les conditions dans lesquelles cet emploi d'été s'exerce ne permettent pas vraiment à un étudiant de se présenter à la seconde session d'examens avec un espoir suffisant de réussite. On peut faire l'hypothèse qu'une seconde session située avant l'emploi d'été mobiliserait plus d'étudiants, lesquels auraient de meilleures chances de succès. En définitive, l'année universitaire semble vraiment par trop

⁵⁰ Au RGP 1999, l'IRIS de Villejean-Pontchaillou-Beauregard logeait 5 806 étudiants, 1718 de plus qu'en 1990, sur un total de 17 842 (tableau de bord social, APRAS)

⁵¹ Cela pose un problème supplémentaire aux étudiants salariés du fait de la modification de leur emploi du temps à chaque semestre.

morcelée. Elle est le résultat de multiples arbitrages où chacun des groupes a su faire prendre en compte ses demandes, le plus souvent de manière tout à fait légitime, mais avec des conséquences lourdes sur le fonctionnement de l'institution et le temps étudiant.

Au total, les politiques d'ouverture des universités, avec la professionnalisation des formations, le dynamisme des actions culturelles et aujourd'hui, de plus en plus, les échanges internationaux, impriment des rythmes forts qui se reflètent dans l'espace urbain. Parmi les inconnues, la durée des études sur un même site est très difficile à appréhender, le nouveau contexte européen d'enseignement supérieur tendant à accroître la mobilité pendant la formation et appelant à des circulations beaucoup plus importantes à toutes les échelles territoriales.

Conclusion

Il reste beaucoup à connaître sur les conséquences de la présence des étudiants sur les temps urbains. Ces derniers semblent étroitement liés au rythme des lycées et collèges ainsi qu'à la vie des plus gros établissements. A ce titre, les calendriers des universités jouent un rôle de première importance. Cependant, à Rennes, si les deux universités rennaises cherchent à anticiper leurs dates de rentrée, Rennes 1 ayant modifié la date de la deuxième session des examens, elles sont mises en difficulté par la multitude de partenaires que concerne la mise en place de ce calendrier, comme par exemple le Crous, ou les autres partenaires des réseaux universitaires. Mais c'est plus profondément tout le fonctionnement de l'économie étudiante (emploi estival, logement, mobilité semestrielle, etc.) qui serait touché en cas de rentrée anticipée. Ce seul exemple conduit à souligner la complexité de toute décision touchant au temps universitaire et la diversité des effets qu'elle peut engager sur la vie urbaine.

Eléments de bibliographie

Ouvrages et contributions à un ouvrage

Aubert Nicole, *Le culte de l'urgence*, Flammarion, 2003

Boulin Jean-Yves, Mückenberger Ulrich, *La ville à mille temps*, L'aube, Datar, 2002

Boulin Jean-Yves, Dommergues Pierre, Godard Francis, *La nouvelle aire du temps*, L'aube, Datar, 2003

Bailly Jean-Paul, Jacquard Albert, Méda Dominique, Viard Jean, *Repenser les temps*, L'aube, l'ouest, 2004

Chevrier Stéphane, Juguet Stéphane, *Arrêt demandé, réflexion anthropologique sur la pratique des temps et des espaces d'attente du bus*, Enigmatek, 2003

De Queiroz Jean-Manuel, « Les étudiants et la culture : de l'héritage (1964) à la déshérence (1994) », in Séchet Raymonde (dir), *Université, droit de cité*, PUR, 1994, pp. 215-223

Galland Olivier, Oberti Marc, *Les étudiants*, Repères, La découverte, 1996

Guy Catherine, « Rennes, ville universitaire », in Séchet Raymonde (dir), *Université, droit de cité*, PUR, 1994, pp.15-30

Paquot Thierry (dir), *Le quotidien urbain, essai sur le temps des villes*, La découverte, 2001

Pierre Cécile, « Les transformations des conditions de travail et de vie des étudiants », in *Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan U 2000*, Datar, La Documentation française, 1998, pp. 198-204

Raynal Marie, « Les temps de l'école rythment-ils les temps sociaux ? », in Paquot Thierry (dir) : *Le quotidien urbain, essai sur le temps des villes*, La découverte, 2001, pp. 51-66

Royoux Dominique, « L'action des collectivités locales en faveur de la « temporalisation » des territoires et des politiques publiques » pp. 151-157, et « L'appropriation des démarches temporelles : la communauté d'agglomération de Poitiers », pp. 213-222, in Boulin Jean-Yves, Dommergues Pierre, Godard Francis, *La nouvelle aire du temps*, L'aube, Datar, 2003

Articles et revues

- Alvergne Christel, « Comment les temps deviennent une préoccupation pour l'aménagement du territoire », *Territoires 2020*, n° 2, février 2001
- Godard Francis, Boulin Jean-Yves, Dommergues Pierre, « Quels espaces-temps de la vie quotidienne à l'horizon 2020 ? », *Territoires 2020*, n° 3, juin 2001
- Boulin Jean-Yves, « Les politiques temporelles dans quelques pays européens », *Territoires 2020*, n°6, septembre 2002
- Bonfiglioli Sandra, Mareggi Marco, « Le Plan des horaires et des temps urbains en Italie », *Territoires 2020*, n°6, septembre 2002
- Guy Catherine, « Age et société », *Ecoflash* n° 89, Insee/CNDP, 1994
- Mückenberger Ulrich, « Le temps de la ville en Allemagne », *Territoires 2020*, n°6, septembre 2002
- « Emplois du temps », *Annales de la recherche urbaine*, n° 77, décembre 1997
- « Nuits et lumières », *Annales de la recherche urbaine*, n° 87, septembre 2000
- « Temps et territoires », *Urbanisme*, n° 304, septembre-octobre 2001
- « Stratégies temporelles », *Diagonal*, n° 150, juillet août 2001
- « Les villes dans l'ère du temps », *Territoires*, n° 420, septembre 2001
- « Les villes courent après leurs temps », *Alternatives économiques*, n° 204, juin 2002, pp. 36-46

Rapports et enquêtes

- Grignon Claude, Gruel Louis, Bensoussan Bernard, *Les conditions de vie des étudiants*, Cahiers de l'OVE, La Documentation française, 1996
- « Temps des villes », rapport remis par Edmond Hervé, député maire de Rennes, au Ministre délégué à la ville et à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle, juin 2001, 68 p + annexes
- « Les modes de vie des étudiants nancéiens », Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéenne (Aduan), décembre 2001, 13 p (document de synthèse)
- « La mobilité du temps libre, le cas de l'agglomération rennaise », Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard) ; Centre d'études rurales et urbaines (Cerur), 2002
- « Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes », *Economie et statistique*, Insee, n° 352-353, 2002
- « Loisirs et pratiques culturelles des étudiants », Observatoire de la vie étudiante, *OVE infos* n° 7, novembre 2003
- « Le marché locatif rennais en 2003 », Observatoire de l'habitat, Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard), novembre 2003
- « Mobilité et temps. Quels enjeux sur le pays de Rennes ? » Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes (Codespar), novembre 2004, 8 p